5 CENTIMES

L'Égalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

5 CENTIMES

SEPTIEME ANNEE. — N° 332

VENDREDI 29 NOVEMBRE 1901

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50.	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50.	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

LIRE PLUS LOIN :

LA SITUATION MINIERE : La journée de huit heures devant la Commission du Travail. — Nouvelles condamnations de grévistes à Valenciennes ;

—o—

LES CONSEILS DU TRAVAIL : Déclarations de Millerand à la Commission sénatoriale ;

—o—

TERRIBLE ACCIDENT DE CHEMIN DE FER A LIEVIN : Une femme broyée par un express.

Science & Religion

Le progrès des sciences naturelles a dévoilé les secrets de la nature, et surtout des êtres infiniment petits, dont la chimie biologique et la microscopie ont pu déterminer exactement les formes, les fonctions et les mœurs.

Les hosties sanguinolentes et les lacs de sang, exploités par les prêtres et les politiciens catholiques, pour extorquer facilement l'argent des fidèles et asservir les intelligences, ne sont pour les gens instruits et honnêtes que des phénomènes *naturels*.

La *Chronique médicale* de Paris rapporte que, d'après le récit du Dr Baschet, le 15 novembre, fête de saint Eugène, l'eau du lac Marchais, à Deuil-Montmorency (France), se teignit en rouge. Ce miracle (l'Eau de Sang (?) n'avait d'autre cause que la décomposition des couches de sulfate de chaux qui existent dans cette région de carrières à plâtre.

Il y a une douzaine d'années, tout le monde pouvait aller constater à l'étang de la Vallière, à Mortfontaine, le phénomène miraculeux des étangs ensanglantés !

La cause de ce prodige était tout simplement due à ce que les paysans avaient déversé dans cet étang des tonneaux de lie de vin, qui avait recouvert le fond d'une couche visqueuse et englué tous les objets qui en étaient recouverts : feuilles mortes, brindilles de bois pourri, pierrailles, détritus de toute espèce. L'eau du lac, par le repos, était restée limpide ; le fond de vase seul était tapissé de cette bourbe lie de vin qui donnait à l'eau la couleur du sang ! L'analyse de cette vase faite par le professeur Baillon a démontré que ce dépôt était formé d'une infinité de petites nomades colorées en rouge, appartenant à la classe des algues sulfuraires et des champignons microscopiques.

Encore une fois, le fameux miracle des eaux sanguinolentes a fait faillite !

En l'an 805, le pape Léon III vint visiter Charlemagne à Kiersy, qui le conduisit à Aix-la-Chapelle, précisément pour l'entretenir des fameuses hosties ensanglantées et lui dire de ne pas y attacher d'importance. On s'était bien vite rendu compte que ce n'était pas du sang, mais un ichor fétide ayant le goût et l'odeur du moisi. Si, au premier abord, on avait pu se tromper, le silence que l'on fit autour de cette communication restée secrète, entre le pape et l'empereur, nous indique clairement ce qu'ils en pensent tous les deux.

Inutile de troubler les consciences alarmées, dit le Dr Bourgon : Le pain d'hostie est susceptible de se gâter comme le pain ordinaire. Vouloir que les hosties ne soient point attaquées par les moisissures, ce serait aussi absurde que si l'on exigeait qu'une hostie consacrée eût un autre goût que celle qui ne l'est pas.

La *Chronique médicale* prouve ainsi que de tout temps les monarques et les prêtres se sont entendus comme des larrons en foire, pour exploiter le peuple ignorant et bénévole, en lui *faisant croire* à des miracles auxquels ils n'avaient garde de croire eux-mêmes.

Rien n'est changé sous ce rapport aujourd'hui : le haut clergé affiche un regain de patriotisme en faisant jouer la *Marseillaise* ; les souverains et les princes affichent une religiosité étrange, assistent aux processions du Saint-Sang, font des pèlerinages aux vierges miraculeuses, visitent les écoles des couvents, accordent spontanément leur patronage à des œuvres catholiques et les rendent à des œuvres scientifiques et humanitaires, fondées avec le concours de tous et en dehors de tout esprit de parti ; et tout cela pour plaire au clergé qui reçoit ses ordres de Rome, et dont le patriotisme consiste exclusivement dans la domination et l'exploitation physico-morale des classes laborieuses.

Mais les temps ne sont plus où le peuple se laisse entraîner à la remorque du pouvoir religieux par une obéissance passive et une crédulité dogmatique et malsaine.

Les divinités et les miracles n'ont plus qu'un intérêt historique. La science positive a démontré que l'univers est éternel et soumis à des lois immuables et immortelles. Le temps et le néant n'existent pas d'une manière absolue. *Rien ne se crée, rien ne meurt et tout se transforme.* Cette loi de Lavoisier, qui avait été formulée dans l'antiquité et dont on retrouve des traces même dans la Bible, domine toutes les sciences, et réduit la croyance à la création et au créateur, à une simple légende historique, qui n'a pas plus de valeur que les hosties sanglantes et les lacs de sang !

Les dogmes et les religions ont fait faillite devant la science et le progrès. Les peuples les plus fanatiques et les plus religieux sont les plus misérables, les plus maladifs, les plus pauvres, les plus vicieux et les plus malheureux ! Le machinisme du XIXe siècle a réduit à zéro l'individu isolé, et a créé la loi de l'association de toutes les énergies, intellectuelles, physiques et morales, et de la solidarité humaine.

Le salut, la prospérité et le bonheur de la société, minée par l'exploitation capitaliste, politique et religieuse, ne peuvent plus être assurés que par la coopération de toutes les intelligences et de tous les efforts. Seul, le socialisme scientifique prépare l'Ere de la paix, de la liberté et de la fraternité universelles ; l'Ere de la renaissance sociale !

Docteur J. FELIX.

Après la Grève

Maintenant que le calme est revenu dans le bassin d'Anzin, nous pouvons reprendre quelques broutilles que nous avions négligées. De passage à *Saint-Amand*, il y a une huitaine de jours, j'ai trouvé « Au Maréchal de Fontenoy », un journal tout nouveau. C'est toujours une bonne aubaine de lire un nouveau confrère.

Le *Courrier de la Scarpe* n'a encore que deux numéros, mais on peut s'en vouloir terriblement à nos amis Selle et Minot, Menu et Bexant.

Si jeune et si méchant !

Jugez-en : « Les braves mineurs sont en train de se faire rouler dans les grands prix par tous les Selle, tous les Bexant, tous les Menu du bassin d'Anzin.

» Après n'avoir pas voulu la grève, le citoyen Selle l'accepte d'un cœur léger, en ayant soin toutefois *de ne pas assister aux réunions où elle se discute.* »

Vraiment, Selle n'est pas excusable ! Les délégués mineurs discutent en Comité les questions qui touchent à la grève et l'honorable maire de Denain, qui est pharmacien, n'assiste pas à ces réunions de mineurs ! Quelle astuce et quelle perfidie...

Bien mieux, Selle qui pouvait ne pas être *partisan de la grève partielle*, ce que j'ignore, mais qui, en tout cas, n'avait pas à intervenir dans une question que les mineurs de Anzin avaient à résoudre entre eux, ne proteste pas ; il l'accepte ! Et encore il ne proteste pas !

Le *Courrier de la Scarpe* ne le lui pardonnera jamais. Et il veille.

Quant à notre ami Bexant, c'est bien autre chose.

Bexant qui la réclamait à cors et à cris, vote l'ajournement à Saint-Etienne, s'en revient palper cinq cent soixante-seize francs d'honoraires ; après quoi, il engage les mineurs à acheter pour un sou de patience, cependant qu'il envoie à Waldeck-Rousseau un télégramme pouvant se résumer ainsi : « Reconnaissons avoir tort, par emballement (boum !) sommes prêts à reprendre le travail si la Compagnie veut bien nous en donner. »

Certes, nous n'avons pas le droit d'exiger du *Courrier de la Scarpe* qu'il soit intelligent. Qu'il nous permette toutefois de lui dire qu'il y a un système de basse et viles calomnies qui excite le dégoût des gens honnêtes, à quelque parti qu'ils appartiennent. Or, tout le monde sait que Bexant est resté six jours à Saint-Etienne et qu'il a touché soixante francs de frais de séjour. Quand la mauvaise foi s'étale avec une telle impudeur, les vilenies *deviennent inoffensives pour ceux contre* lesquels elles sont dirigées ; ce ne sont plus ceux qu'elles visent qui sont salis.

Mais, écoutez la suite :

« Bexant vient dire sur la scène, — après qu'il a semé la révolte dans les cerveaux, *poussé presqu'au crime et à l'assassinat* — soyez prudents, surtout ! soyez calmes. Restez tranquilles chez vous, dans votre lit...

« Ce qui est une façon comme une autre de dire aux mineurs : Mais, vous nous ennuyez !... *Ça marchait bien, nous touchions* de beaux appointements, nous faisions des voyages à Paris, à Arras, à Saint-Etienne, avec de bons dîners à la clef !... Et voilà que vous coupez court à tout cela en voulant une grève qui sera certainement l'effondrement du syndicat... Allez vous coucher, toute la journée ! »

Je ne sais pas quel est le haineux stupide qui a déposé ces incongruités le long des colonnes du *Courrier de la Scarpe* ; on m'assure pourtant qu'il a emporté de *Denain* des souvenirs cuisants. J'estime qu'il est bon de mettre de telle prose sous les yeux des travailleurs, pour leur montrer une fois de plus, quels sentiments nourrissent à leur endroit, ceux qui se prétendent les porte-paroles de la bourgeoisie égoïste, et quelle est la bassesse d'âme de ces tristes individus.

Est-il difficile de trouver le moyen qui les pousse à salir ainsi des hommes sortis des rangs des travailleurs ? auxquels ceux-ci ont accordé leur confiance, qu'ils ont placé à leur tête, pour les représenter et poursuivre la réalisation de leurs revendications.

Je ne puis pas croire que les compagnies en soient arrivées à éclairer de tels *bas-fonds*. A défaut de tout autre considération, leur propre dignité le leur défendrait.

Le *Courrier de la Scarpe* se dit l'organe républicain de Saint-Amand. Je croix connaître encore assez ce pays pour affirmer qu'il n'y a pas un seul *républicain* amandinois qui consentirait à couvrir de son pavillon pareille marchandise.

G. DESMONS.

Trop de Femmes

L'Angleterre a trop de femmes. La population féminine l'emporte d'un million sur la population masculine. C'est un mal qui n'est pas nouveau et qui, d'ailleurs, ne frappe pas que le Royaume-Uni. En tout cas, cette situation anormale commence à préoccuper nos voisins. Il y a, par exemple, dans la ville de Tarquay sept mille femmes d'excédent sur une population totale de 33.000 âmes. Il faudra donc commander, au fur et à mesure des besoins, sept mille bonnets à sainte Catherine. C'est beaucoup ; c'est incontestablement trop. Mais le remède là-contre, je vous prie ?

Le remède ! Une américaine qui n'a pas personnellement intérêt au débat, prétend qu'il y en a plusieurs. « Il faut, écrit-elle à un journal local, préserver les hommes comme s'ils étaient des faisans, et frapper l'importation féminine d'un droit élevé. Il faut, en outre, interdire l'émigration des hommes sous peine d'une forte amende. » On dira donc aux citoyens de la bonne ville de Tarquay : « Vous n'avez ici que l'embarras du choix. Si vous projetez de vous établir dans une autre ville, mariez-vous chez nous d'abord. » Et s'ils ne se laissent pas fléchir, on les retiendra, se réservant d'ailleurs de les préserver comme des faisans, ce qui ne manquera pas de les transformer bientôt en de vulgaires cogs en pâte. Cela ne fera pas qu'il y ait désormais moins de femmes à Tarquay. Celles-ci ne gagneront rien à l'adoption de la mesure proposée. Mais les hommes n'y perdront pas, au contraire, et étant donné leur égoïsme bien connu, il est à craindre qu'ils ne renoncent que le plus tard possible au célibat. Que ne ferait-on pas pour rester faisan jusqu'au seuil de la vieillesse ?

Par bonheur, l'Américaine conseille l'emploi d'un remède beaucoup plus énergique, lequel eut dû la dispenser de signaler les autres. « Il faut, écrit-elle encore, former un bataillon avec le surplus des femmes et l'envoyer dans l'Afrique du Sud. » Voilà évidemment la panacée. Du jour au lendemain, les mariages deviendraient beaucoup plus faciles à Tarquay. Sans compter que l'Angleterre tout entière bénéficierait de la mesure, puisqu'il est établi que s'il est malaisé de trouver des Anglais pour conduire à l'autel toutes les Anglaises en âge de se marier, il est plus malaisé encore de découvrir des volontaires pour l'Afrique du Sud. Mais qui sait si les habitantes de Tarquay, après avoir demandé à cette Américaine de quoi elle se mêle, ne lui objecteront pas qu'il eût été beaucoup plus simple de commencer par le commencement, c'est-à-dire de garder dans la métropole toute collaborée à la vaine conquête du Transvaal !

NOLL.

CHRONIQUE

Plus fort que la Mort

Eperdu de douleur, Jean contemplait sa chère Georgette, pâle, exsangue, sa mignonne tête aux cheveux fous, perdue dans les dentelles des oreillers.

Condamnée !

Le docteur, en le quittant, ne lui avait pas caché que cette nuit serait la dernière, et que demain, l'aimée ne serait plus.

Morte, sa chère Georgette; morte, celle qui avait été depuis deux ans la compagne adorée, la femme qui lui avait procuré, à lui blasé, toutes les joies jusqu'alors inconnues, toutes les exquises ivresses d'un véritable amour.

Quelle passion avait été la leur !

Du jour où il la connut, la gracieuse et douce Georgette, Jean avait dit adieu à sa vie de plaisirs, aux orgies parisiennes et à ses amis de débauche.

Celle-là serait l'aimée !

Et quelle ivresse quand, — enfin sienne, — il acquit la conviction que cette âme délicate ne vivait que pour lui !

Condamnée !

Et Jean, la tête enfouie dans les dentelles des oreillers qui avaient si souvent entendu murmurer les doux mots d'amour et crier les délires des cœurs vibrants, pleurait à gros sanglots.

— « Ne pleure pas ainsi, mon amour, disait de « sa voix presque éteinte la pale moribonde. Tu « as beau protester, je sens la fin prochaine. Tu « ne pleure pas, tu m'as donné des joies si gran- « des, qu'elles atténuent presque la douleur de la « séparation.

« Adieu, aimé, que ta bouche reçoive mon der- « *nier soupir, dans un dernier baiser ; tu com-* « prendras plus tard combien je t'aimais : mon « amour est plus fort que la mort. »

Quand Jean se releva de l'étreinte suprême, il vit *rouler inerte la tête de l'adorée* et comprit que l'irréparable était accompli.

Les yeux obscurcis de larmes, il ferma les paupières de la chère morte, puis voulut lui-même, et seul, procéder à la dernière toilette.

***

L'année qui suivit fut une année terrible pour le pauvre garçon. Il vécut seul, fuyant tout le monde, passant les journées au cimetière, où il fleurissait la tombe de l'aimée de ses fleurs préférées, lui parlant, rappelant les tendres souvenirs, puis succombant anéanti dans des crises de désespoir atroce.

Il vieillissait à vue d'œil et la douleur faisait de ce beau garçon jadis si brillant, un être hâve, maigre, débile, qui inspirait de la pitié à tous.

La nuit, cherchant vainement le sommeil qui le fuyait, il allait dans la chambre nuptiale, et là, en proie à des accès terribles, il s'épuisait en vains appels et tombait sans forces, sur le tapis, où son vieux serviteur le trouvait le matin, vaincu par la nature, dormant d'un sommeil agité.

Un matin, — il y avait un an que Georgette était morte, — Jean trouva dans le courrier une lettre dont l'écriture le fit tressaillir et lui causa un soudain effroi.

Tremblant, il déchira l'enveloppe et lou, comme halluciné, il lut ceci :

« *Mon bien cher aimé,*

« *Il y a déjà un an que je t'ai quitté ; comme* « *ce temps m'a paru long.*

« *Déjà un an, mon pauvre Jean, que tu me* « *pleures ; déjà un an que nos deux cœurs si* « *semblables ont été séparés.*

« *Va, mon Jean, je sais ta douleur et je vois* « *ton chagrin. Merci de ne m'avoir point oubliée,* « *merci d'être resté fidèle à mon souvenir.*

« *Console-toi, ami, et sache bien que ta Geor-* « *gette est toujours près de toi, désireuse de cal-* « *mer la veine et de la procurer encore du bon-* « *heur.*

« *Je veux que tu saches bien ce que renfermait* « *mon jour pour toi le cœur de*

« *Ta mie,*

« *GEORGETTE.* »

Hébété, Jean tomba dans une surexcitation fébrile. Il compara la lettre mystérieuse à celles qu'il avait en sa possession, écrites par Georgette, à l'époque des fiançailles, et il reconnut avec stupeur que l'écriture était la même ; aucun doute n'était possible : la morte lui écrivait.

Les temps mouillées de sueur, il tournait et retournait l'enveloppe, vérifiant le cachet de la poste. — 20 novembre 1900, — date de la veille ! Là il sentait la folie gagner son cerveau, lorsque de l'enveloppe, un papier s'échappa.

C'était une deuxième lettre, plus petite que l'autre, cachetée à la cire, portant comme suscription ces mots : « A n'ouvrir qu'après avoir vu mon ange Blanche Duperré ! »

***

Longtemps, Jean eut le désir de briser ce cachet qui devait lui livrer la clef du mystère... Il résista à cette mauvaise pensée et résolut de voir Blanche Duperré, comme Georgette le lui ordonnait.

Il se rappela, dans la rue, Mlle Duperré.

Blanche ! Une amie de pension de la chère défunte. Jolie, un peu triste, avec de grands yeux rêveurs, souvent voilés comme par une douleur secrète. Il l'avait perdue de vue depuis qu'il s'était marié, et ne l'avait aperçue que quelques jours avant le décès de Georgette, au chevet de celle-ci.

Il sonna.

Une vieille bonne l'introduisit et le conduisit, sans rien lui demander, dans un petit salon coquettement décoré.

Bientôt une porte s'ouvrit, et Mlle Duperré parut, bienveillante et grave.

— « Je vous attendais, mon cher Jean, lui dit-elle, votre visite était prévue, et après la lettre que vous avez reçue ce matin, je savais que vous deviez venir me voir. »

Comme Jean ouvrait la bouche pour questionner, Blanche reprit : « Je vais tout vous dire. Lorsque notre pauvre Georgette se sentit perdue, elle me fit appeler et me supplia de me charger d'une lettre que je devais remettre à la poste pour qu'elle vous parvînt à l'anniversaire de sa mort. « Il m'aime tant, ajouta-t-elle, je « veux qu'il trouve ce jour-là une consolation, « et qu'il connaisse alors toute l'étendue de mon « amour. Jure-moi que tu feras ce que je te de- « mande. »

« Je jurai et je tins ma promesse. »

Jean pleurait et Blanche mêlait ses larmes aux siennes.

« Savez-vous, lui dit-il, ce que contenait la lettre. Non, eh bien, lisez ! »

Et maintenant, ajouta-t-il, lorsqu'elle eut terminé, il y a une seconde lettre que je ne pouvais ouvrir qu'après vous avoir vue, lisons-la ensemble. »

Jean brisa le cachet de la lettre et il lut :

« *Mon bien aimé Jean,*

« *Tu ne peux rester seul sur la terre. Ton cœur* « *a besoin d'aimer et ce sera me prouver encore* « *ton amour que d'obéir au vœu d'une morte*

« *Blanche l'aimait, elle l'aime encore. Lorsque* « *tu me choisis et que joyeux, je lui annonçai* « *ta mère vous enlaça, je sentis alors quelle dou-* « *ceur elle ressentait à te voir heureux.*

« *Aime-la, mon cher Jean, elle est digne de* « *toi et elle saura le rendre heureux, comme tu* « *mérites de l'être.*

« *Va, je ne suis pas jalouse. A cette heure, il* « *m'est doux de penser qu'une amie comme elle* « *continuera auprès de toi le rôle que j'ai dû* « *abandonner, hélas ! ...*

« *Aimez-vous, mes chéris, c'est mon vœu le* « *plus cher, et n'oubliez jamais celle qui pleure* « *de vous avoir quittés, et qui veut votre bon-* « *heur.*

« *Plus fort que la mort, tu le vois, Jean ; mon* « *amour, au-delà de la tombe, ne l'oublie pas.* « *Adieu, mes adorés ! Obéissez-moi.*

« *GEORGETTE.* »

Cette lecture achevée, Jean ouvrit les bras et Blanche s'y jeta en sanglotant ; puis il dit d'une voix grave, en baisant les cheveux de la jeune femme frissonnante :

« Sois contente, Georgette, ton vœu sera exaucé ! »

G. LESUR.

Tribune Laïque

Election au Conseil Départemental

Nous recevons, avec prière d'insérer, l'appel suivant :

A NOS CHERS COLLEGUES DU DEPARTEMENT DU NORD

Le mandat des conseillers départementaux est expiré et nous devons voter le 4 décembre prochain pour deux candidats.

Nous sommes unanimes à constater que les conseillers sortants ont rempli très correctement leur mandat ; ces messieurs ne se représentent plus, nous sommes donc appelés à leur donner deux successeurs. Nous ne devons pas oublier qu'une modification très importante a été apportée à l'article 1er du décret du 12 novembre 1886, c'est qu'en effet, la loi du 31 mai 1901 accorde l'éligibilité à tous les titulaires en exercice indistinctement. Le législateur a trouvé justes les réclamations d'un grand nombre d'entre nous qui demandaient que les adjoints pussent être éligibles au Conseil départemental, il est maintenant de notre devoir de mettre d'accord nos actes avec nos intentions et cela en envoyant au sein du Conseil au moins un des nôtres, en ne votant pas exclusivement pour deux directeurs.

Le département du Nord renferme un grand nombre d'adjoints, nous sommes la majorité ; que feront donc les autres départements si nous ne savons pas user utilement du vote et profiter de l'avantage du nombre ?

Un groupe d'instituteurs adjoints.

Les lettres des Soldats

Ce journal signalait dernièrement le ridicule empêchement qu'éprouvent les soldats réservistes au retrait de leur correspondance, poste restante, à ce « guichet discret cher aux amoureux et propice aux escrocs. »

Il est de toute évidence qu'il y a dans cette prohibition une pratique qui peut être nuisible aux intérêts de ceux qui sont appelés à faire une période de 13 ou de 28 jours.

On part sans savoir dans quelle compagnie on sera incorporé. Attend-on une lettre urgente ? on prie le facteur ou les siens de la faire suivre bureau restant. On l'aura même, en procédant ainsi, beaucoup plus vite.

Mais voilà ! Pour la retirer, il faut pouvoir se payer le luxe d'une chambre en ville, dans laquelle on s'habillera en civil. Parce que vous êtes vêtu du costume militaire, elle vous sera impitoyablement refusée ; son arrivée ne vous sera même pas signalée pour peu que vous vous heurtiez à la désobligeance d'un employé formaliste.

S'inspirant des lignes parues ici, M. le sénateur Trarieux, président de la Ligue des Droits de l'homme, vient de saisir de la question le ministre de la guerre.

Il faut espérer qu'à cette intervention nous devrons la cessation de cet état de choses, et que le général André ne se laissera pas impressionner par l'argument de l'esprit de discipline.

La mesure à prendre ne pourrait-elle s'appliquer également à tous les soldats ? Qu'a à faire, en effet, la discipline dans nos relations postales ?

Le service des lettres à l'intérieur de la caserne n'a pu être organisé et ne doit l'être que dans l'intérêt des militaires. Dès lors que ce mode de distribution est désavantageux et dans les circonstances où il l'est, il doit cesser.

Rien n'explique et n'excuse le passage de nos correspondances entre les mains d'un chef hiérarchique quelconque. Nous pensons bien que ce n'est pas la raison qu'invoqueront quelques amis de la routine, scellés à leur rond-de-cuir de la rue Saint-Dominique, et qui placerait les soldats juste dans la même condition que les prisonniers.

Alors ?

Alors il est grand temps que disparaisse cette interdiction pour le militaire de recevoir ses lettres où **bon lui semble** ; — interdiction à la fois injuste, vexatoire et injurieuse.

Jean DARY.

CROSSE EN L'AIR

Ces jours derniers, au Havre, quatre soldats du 129e régiment d'infanterie sont allés trouver notre confrère, M. Hanriot, directeur du *Progrès*.

De la part de soixante-dix de leurs camarades, ils déclaraient que, mis en présence des grévistes, ils ne commettraient point le crime commandé.

Ces braves jeunes gens avaient rédigé par écrit leur déclaration, ainsi conçue :

Un nombre important de soldats du 129e régiment de ligne (réunis secrètement sur l'initiative de quelques-uns), ouvriers des campagnes ou des villes, avant leur arrivée à la caserne, déclarent qu'ils ne sauraient, malgré qu'ils n'appartiennent à aucun parti politique, diriger les armes qui leur ont été remises pour la défense du sol, contre les poitrines de leurs frères ;

Ils ajoutent que, même s'il leur fallait marcher jusqu'au-devant des grévistes, ILS LEVERAIENT LA CROSSE EN L'AIR plutôt que d'assassiner des travailleurs comme eux.

Cette vaillante protestation, spontanément signée par 70 soldats, prouve que l'armée manité pénètrent dans ses rangs.

Cà et Là

TORPILLE AERIENNE

Dans les milieux militaires allemands on s'occupe beaucoup de l'invention par le major suédois Unge, d'une torpille, à la fois sous-marine et aérienne, pouvant porter à une distance de 4.500 mètres et dont les essais qui viennent d'être faits à Stockolm ont parfaitement réussi.

Au dire des officiers qui assistèrent aux expériences, cette torpille serait le plus destructif de tous les engins connus.

—o—

LES HANDS-UP

C'est le nom donné aux soldats anglais par les Boers par allusion à la facilité déplorable avec laquelle ces pauvres troupiers du roi lèvent les bras en l'air pour se rendre à merci quand cela chauffe trop autour d'eux. Mlle Maggie Meyer qui combat, vêtue en homme, dans les rangs boers, a donné à ses adversaires une leçon de courage. Comme ceux-ci avaient cerné sa tente, près de Vrybeid et la sommaient de se rendre, l'amazone s'élança à cheval au milieu des soldats ébaubis, déchargea son revolver et elle court encore.

Les troupes du général Spens qui avaient failli la prendre ne trouvèrent qu'un peu de linge marqué à son nom qui était resté dans la tente de la jeune guerrière.

—o—

CES COLLEGIENS

Il paraît que ces collégiens allemands avaient pris l'habitude d'écrire sans vergogne à leur empereur pour lui demander des étrennes, qui un fusil, qui un uniforme, ou bien un vélocipède ou même un cheval.

Pour couper court à ces intempestives indiscrétions qui se sont produites ces temps derniers par milliers, une circulaire du ministre de l'instruction publique invite les directeurs des établissements d'enseignement à sévir contre les délinquants.

Il va pleuvoir des pensums.

—o—

PAVAGE EN VERRE

Les Parisiens qui passent dans la rue Tronchet, derrière la Madeleine, s'arrêtent depuis deux jours, intrigués. On répare, en effet, la chaussée autour, et entre les voies de tramways.

Or, aux lieu et place des pavés de bois qu'ils ont arrachés, les paveurs installent des petits pavés, posés « sur champ », d'un joli gris bleuté, entre les joints desquels on coule du ciment.

Ces pavés ressemblent à de petites briques d'une parfaite régularité.

Le passant de Paris est curieux. Qu'est-ce que ces pavés-là, demande-t-on aux braves gens qui posent. Du granit, probablement !

— Non monsieur, c'est du verre !

Et c'est, en effet, du verre, de la pierre de verre préparée, fondue, moulée, suivant les procédés d'un innovateur, M. Garchey.

—o—

REGARDS RAENTGEN

On affirme qu'une jeune fille d'Adjiltur, au Liban, nommée Anna Yussuf Naïl, a des yeux qui possèdent naturellement la propriété singulière des fameux rayons X. Son regard traverse les plus épaisses opacités, tout en étant sujet aux mêmes *restrictions que les rayons X.*

—o—

POUR L'ABATTOIR

A l'heure qu'il est 120 agents anglais parcourent la Russie dans tous les sens pour acheter des chevaux.

Ils envoient à Brody, en Galicie, chaque jour un transport de 7 à 800 chevaux qui, ensuite, prennent la route de Fiume d'où ils sont embarqués pour le Cap.

Nouvelles à la Main

Mme Berlureau est loin d'être farouche ; sur ce point spécial, sa réputation est parfaitement assise.

Hier, son mari se précipitait chez son médecin :

— Ah ! docteur, venez vite, ma femme vient d'avoir une faiblesse.

Et le docteur étourdiment :

— Pour qui ?

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

Les Conseils du Travail

DECLARATIONS DE MILLERAND

Paris, 27 novembre. — La commission des conseils du Travail au Sénat ayant manifesté le désir d'entendre le ministre du commerce, Millerand s'est rendu aujourd'hui auprès d'elle.

Voici le résumé de ses déclarations :

— En faisant rendre le décret du 17 septembre 1900 qui institue les conseils du Travail, le ministre du commerce n'a fait que réaliser l'idée qui depuis longtemps était défendue par des hommes de tous les partis et qui avait été soumise notamment au conseil supérieur du Travail, sous forme de projet de loi en mars 1865.

C'est dans ses délibérations qu'a été pour la première fois préconisée l'idée de créer ces conseils par voie de décret, idée que M Millerand n'a fait qu'appliquer.

On a soutenu pourtant que c'était là un procédé illégal. Sans entrer dans la discussion des détails et sans rappeler tous les précédents, on ne peut nier que la voie du décret s'indique naturellement à un ministre qui veut créer un corps consultatif. Aussi a-t-on soutenu que les nouveaux conseils avaient des attributions de juridiction, alors que la lecture du décret suffit à démontrer, sans contestation possible, qu'ils n'ont ni le droit de décision ni le droit d'administration.

C'est aussi au cours des délibérations du conseil supérieur du travail que fut mise en avant, du côté patronal comme du côté ouvrier, l'idée de recruter dans les Associations professionnelles les membres des conseils du travail. Cette idée, que fortifient les résultats médiocres donnés en Belgique par le suffrage universel appliqué à la formation des conseils du travail, se justifie d'ailleurs logiquement par la nécessité que les membres de ces conseils soient en relations continues et intimes avec leurs mandants, si l'on veut que leurs avis aient de l'autorité.

Il faut enfin remarquer que ce procédé de recrutement, qui a trouvé même dans le monde patronal des défenseurs, ne prive en réalité personne du droit d'être représenté ; puisque tout travailleur a le droit d'adhérer à un syndicat ou même d'en constituer un et que, d'ailleurs, une part est faite dans les conseils à une représentation prudhomale.

Le ministre a déjà eu, du reste, l'occasion de dire à la Chambre des députés, qu'il ne se flattait point d'avoir réalisé une œuvre parfaite et que la forme même du décret permettait de l'améliorer plus facilement.

Le gouvernement a usé de son droit, comme les honorables auteurs de la proposition soumise au Sénat ont usé du leur.

On connaît les résultats qui viennent d'être obtenus par la première application à Paris des décrets. Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'on a tout fait pour détourner du scrutin les électeurs. Une section va même être incessamment ouverte.

On ne saurait donc demander sérieusement au gouvernement qu'il tienne l'expérience commencée dans de si heureuses conditions pour nulle et non avenue et que d'un seul trait de plume il efface les résultats obtenus.

Mais, s'il était obligé de décliner une pareille demande, il est au contraire tout prêt à collaborer avec le Parlement pour consolider et améliorer l'œuvre dont le ministre du commerce se félicite d'avoir pris l'initiative. »

La révolution en Colombie

New-York, 27 novembre. — On télégraphie de Colon :

Un train venant de Panama rapporte que le docteur Alban, avec 300 soldats du gouvernement, a passé la rivière à Barbacoa, et a poursuivi sa route. Il est actuellement à Taverrilla, où il se repose. Les libéraux continuent à battre en retraite ils disent qu'ils n'ont plus de munitions.

Les passagers du train affirment que les conservateurs ont eu au moins cent tués ou blessés dans l'engagement qui a eu lieu hier au pont de Barbacoa, et que les pertes des libéraux ont été insignifiantes. Ceux-ci approchent de la gare de Gatun.

On s'attend à une action décisive ce soir ou demain à un mille de Colon.

Le *New-York-Herald* publie la dépêche suivante de Bogota 27 :

« La Colombie a déclaré officiellement la rupture des relations diplomatiques avec le Venezuela.

» La légation colombienne a quitté Caracas. »

Le blanc de céruse

UNE QUESTION A LA CHAMBRE

Paris, 27 novembre. — Le citoyen Breton, député du Cher, doit poser au ministre du Commerce qui l'accepte, une question sur les mesures qu'il compte prendre pour interdire l'emploi du blanc de céruse dans les travaux de peinture. Cette interdiction peut être édictée en exécution de la loi du 12 juin 1893 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs. La question sera posée soit vendredi, soit lundi au début de la séance.

L'assistance des vieillards

Paris, 27 novembre. — M. Waldeck-Rousseau a conféré cet après-midi avec la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. La commission désire connaître l'opinion du gouvernement sur la proposition relative à l'assistance des vieillards indigents, dont elle s'occupe et dont elle a été saisie par un de ses membres, M. Bienvenu Martin. Le Président du Conseil accepte dans ses lignes générales cette proposition conforme d'ailleurs à celle qu'a élaboré le Conseil d'Etat. Elle repose sur l'affectation à ce service d'assistance des subsides fournis par les communes et les départements et complétés par des subventions de l'Etat. Il a formulé une seule réserve sur l'article 19 qui donne au Conseil général le droit de se mouvoir en certaines limites fixées par la loi pour déterminer le maximum et le minimum de l'allocation à servir par les communes aux assistés. Après le départ du président du Conseil, la commission a décidé d'entendre le ministre des finances et de demander ensuite la mise à l'ordre du jour de cette proposition avant la reprise de la discussion de la loi des retraites.

Les accidents du travail

LA REVISION DES INDEMNITES

Paris, 27 novembre. — La 4e chambre du tribunal civil de la Seine a rendu aujourd'hui deux jugements intéressants en matière d'accidents de travail.

Dans une première affaire, il s'agissait de savoir si la revision des indemnités prévue dans l'article 19 de la loi de 1898 peut être accueillie, lorsque l'infirmité temporaire est devenue permanente, et que d'ailleurs l'indemnité, primitivement accordée, consiste en une somme et non en une rente.

Une dame Depoix, journalière, avait obtenu de la chambre des vacations un jugement lui accor-